

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**RELATIVE A LA MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE DOUARNENEZ**

Du 27 novembre 2025 à partir de 14h au 29 décembre 2025 jusqu'à 12h

Par arrêté du 22 octobre 2025, Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente de Douarnenez Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Douarnenez, **du 27 novembre 2025 (14h) jusqu'au 29 décembre 2025 (12h).**

Cette modification a pour objets :

- Transformer le zonage Ni en zonage Niv (« *délimitant un sous-secteur de Ni dans lequel sont autorisées l'adaptation et l'extension des constructions à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou de bureaux déjà existante, en zone naturelle, ainsi que la réalisation de nouvelles constructions, sous conditions* ») afin de permettre les nouvelles constructions sur le site du Drevers à Douarnenez (parcelles ZL 152, 153, 154, 155 et 156) ;
- Ajuster le règlement écrit et plus particulièrement concernant le règlement applicable aux zones N ;
- Créer une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur ce secteur.

Par décision n° E25000181/35 en date du 5 août 2025, M. LAURENT CHARBONNIER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le dossier d'enquête publique comprenant la notice de présentation du projet et l'évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, au siège de Douarnenez Communauté (75, rue Ar-Véret, 29100 Douarnenez) et à la Mairie de Douarnenez (16 rue Berthelot, 29 100 Douarnenez) aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'ensemble du dossier d'enquête sera également disponible sur les sites internet de Douarnenez Communauté (www.douarnenez-communaute.fr) et la ville de Douarnenez (www.douarnenez.bzh).

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences au siège de Douarnenez Communauté et à la Mairie de Douarnenez aux jours et horaires suivants :

- **Le jeudi 27 novembre 2025 de 14h à 17h au siège de Douarnenez Communauté**
- **Le samedi 13 décembre 2025 de 9h à 12h en Mairie de Douarnenez**
- **Le lundi 29 décembre 2025 de 9h à 12h au siège de Douarnenez Communauté**

Le public pourra consigner ses observations sur le registre papier prévu à cet effet au siège de Douarnenez Communauté (75, rue Ar-Véret, 29100 Douarnenez) et à la Mairie de Douarnenez (16 rue Berthelot, 29100 Douarnenez).

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Douarnenez Communauté, 75, rue Ar-Véret, 29100 Douarnenez ou par courriel à l'adresse : concertation.plu@douarnenez-communaute.fr en indiquant en objet « modification n° 5 du PLU de Douarnenez ».

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de M. le commissaire enquêteur au siège de Douarnenez Communauté, à la Mairie de Douarnenez ainsi que sur les sites internet de Douarnenez Communauté et la Mairie de Douarnenez pour une durée d'un an.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 5 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de M. le commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire. Les documents ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse.

La Présidente
Jocelyne POITEVIN